

Ces descendans de Kosciusko saisissent avec empressement l'occasion qui leur est offerte de délivrer leur pays de l'oppression. Il règne beaucoup de fermentation dans le grand-duché de Posen : toutes les voix s'y élèvent en faveur de la révolution polonaise. La tranquillité n'y est maintenue qu'au moyen de la force militaire ; et quoique les émigrans soient menacés de la confiscation de leurs biens, l'émigration continue toujours.

Ce qui suit est daté du grand duché de Posen. " Les affaires de Pologne vont bien. L'enthousiasme règne dans toutes les classes de la population : les paysans et les juifs ne le cèdent pas à la noblesse en patriotisme. Avant la fin de Janvier, la Pologne aura une armée régulière de 150,000 hommes, outre 200,000 hommes armés de piques et de pistolets."

PAYS-BAS.—En conséquence du refus du roi de Hollande, de lever le blocus de l'Escaut, et du recommencement partiel des hostilités de la part des Belges, à Maestricht, il a été signé un nouveau protocole, à Londres, le 9 Janvier, par les ministres des cinq puissances alliées. Ils disent au roi de Hollande, que " les cinq puissances ayant pris sous leur garantie la cessation complète des hostilités, elles ne peuvent permettre de la part de sa majesté la continuation d'aucune mesure ayant un caractère hostile, et que les mesures par lesquelles la navigation de l'Escaut est gênée ayant ce caractère, les cinq puissances sont obligées d'en demander, pour la dernière fois, la cessation ;—que le rejet de cette demande serait regardé par les cinq puissances comme un acte d'hostilité contre elles, et que si avant le 20 Janvier, les mesures par lesquelles la navigation de l'Escaut est gênée ne cessent pas, conformément aux promesses de sa majesté elle-même, les cinq puissances se réservent l'adoption de telles mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la prompt exécution de leurs engagements."

Ils disent aux Belges, " qu'ayant été informés que des actes d'hostilité avaient été recommencés, particulièrement dans les environs de Maestricht ; que les mouvemens des troupes belges semblaient indiquer l'intention d'investir cette forteresse, et que les troupes avaient quitté les positions qu'elles devaient occuper jusqu'à ce que la ligne définitive de l'armistice eût été fixée, ils avaient autorisé leurs délégués à Bruxelles d'informer le gouvernement provisoire de la Belgique, que les actes d'hostilité qui venaient d'être mentionnés devaient cesser sans délai, et que les troupes belges devaient retourner incontinent aux positions qu'elles occupaient le 21 Novembre ; et que si les troupes belges n'étaient pas retournées aux dites positions le 20 Janvier, les cinq puissances regarderaient le rejet de leur demande sur ce point comme un acte d'hostilité contre elles, et se réservaient